



heures de délégation pour un comité technique d'un GIP?

Par **céline73**, le **11/03/2020** à **16:18**

Bonjour,

travaillant dans un groupement d'intérêt public (je ne suis pas fonctionnaire), on me propose de candidater à l'instance de représentation du personnel qui est le Comité technique dans ce type d'établissement.

Je ne suis pas syndiqué, et d'après les textes que je trouve, seuls les syndicats peuvent prétendre à un volume d'heures syndicales qu'ils peuvent donner à leurs élus au CT pour exercer leur mandat.

est-ce que quelqu'un peu me confirmer ou m'infirmier cela? (en me donnant les textes de références...)

De même, je ne trouve pas écrit très clairement que les temps de réunion de ce CT seront bien compris dans mes horaires de travail?

merci

Par **Visiteur**, le **21/03/2020** à **09:28**

Up sujet